

Règlement du Cross du VAC

Art. 1 : Présentation

Vaudes Animation organise « Cross du VAC 2023 le dimanche 17 Décembre 2023, **cross-country sur terrain de Camping Les Terres Rouges**, ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non.

Art. 2 : Les différentes courses

COURSE	HORAIRE	ANNEE NAISSANCE	CATEGORIES	DISTANCE	PARCOURS
1	9H30	2011 / 2012	Benjamines	2500 M	D+P+1x(B+E)+P+1x(B+C+F+E)+P+A
		2011 / 2012	Benjamins		
2	10H00	2009 / 2010	Minimes F	3500 M	D+P+2x(B+E+P)+1x(B+C+F+E+P)+A
		2009 / 2010	Minimes G		
		2007 / 2008	Cadettes		
3	10H30	2015/2016/2017	Eveil athlé F	1000 M	D+P+B+m1+m2+E+A
		2015/2016/2017	Eveil athlé G		
4	10H45	2013/2014	Poussins F	1800 M	D+P+2x(B+m1+m2+E)+A
		2013/2014	Poussins G		
5	11H15	2007/2008	Cadets	4500 M	D+P+1x(B+E+P)+1x(B+C+F+E+P)+1x(B+C+F+G+E+P)+A
		2005/2006	Juniors F		
		2002/2003/2004	Espoirs F		
		1990 à 2001	Seniors F		
		1989 ET AVANT	Masters F		
6	12H00	2005/2006	Juniors H	6200 M	D+P+2x(B+E+P)+2x(B+C+F+E+P)+1x(B+C+F+G+E+P)+A
		2002/2003/2004	Espoirs H	8500 M	D+P+2x(B+E+P)+2x(B+E+C+F+E+P)+2x(B+C+F+G+E+P)+A
		1990 à 2001	Seniors H		
		1989 ET AVANT	Masters H		

Art. 3 : Tarif

Tarif unique 5 € par course

Art. 4 : Récompenses

Pas de classement pour les EA et Poussins : Médailles aux arrivants.

Coupe 1ere Femme et 1^{ER} Homme de chaque catégorie (un seul Master) sauf catégories Eveil Athlétiques et poussins.

Art. 5 : Inscriptions

- Pré-inscription sur le site internet du club à l'adresse suivante : <http://www.vacourir.fr> jusqu'au 15 Décembre 2023 à 23h59.
- Tout concurrent pré-inscrit par son club qui ne se présentera pas, devra s'acquitter de 50 % du montant de sa course (sauf courses enfants).
- Inscription sur place le jour de l'épreuve (**prix majoré 1€**).
- Tout concurrent pré-inscrit ou inscrit le jour de l'épreuve devra s'acquitter de la taxe d'engagement à verser le jour de l'épreuve (5 € par course)
- Les licenciés FFA, FFTRI devront présenter leur licence sportive FFA de l'année 2023-2024 ou se munir obligatoirement d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.
- Tout abandon doit -etre signalé à un organisateur.
- Clôture des inscriptions 15 minutes avant chaque course.

Art. 6 : Parking

Parking disponible sur place, ne pas se garer le long du parcours.

Art. 7 : Buvette et Ravitaillement

Buvette sur place : boissons chaudes et gâteaux.

Ravitaillement fin de course avec une boisson chaude à chaque participant sur présentation du dossard.

Art. 8 : Dossard

Retrait des dossards à partir de 8H30 sur place.

Le dossard est individuel, nominatif et non cessible. Il doit être fixé sur le devant du maillot par 4 épingles afin de bien être visible.

La ceinture porte-dossard et les écouteurs sont interdits.

Art. 9 : Responsabilité civile

L'association VA organisatrice est couverte auprès des assurances SMACL Assurances. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable :

- De défaillance consécutive à un mauvais état de santé
- De tout accident physiologique immédiat ou futur
- D'une préparation insuffisante
- De vols d'effets personnels pendant la durée de l'épreuve.

Art. 10 : Individuelle accident

Les licenciés FFA, UFOLEP, FSGT, FSCF bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non- adhérents à cette fédération doivent être assurés personnellement.

Art.11: Surveillance médicale

Assurée par l'ADPC 10

Art.12 : Images

Le participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (médias et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuite judiciaire sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Art. 13 : Protection des données personnelles

Le participant autorise Vaudes Animation Courir à utiliser ses informations personnelles (adresse email, nom, prénom, âge et adresse) transmises lors de l'inscription en ligne, afin de lui communiquer les nouveautés du club, les résultats des différentes courses des Foulées de Vaudes et de permettre à l'organisation d'effectuer des statistiques sur l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuites judiciaires pour la durée la plus longue prévue par la loi. Ces informations ne seront pas communiquées à un tiers et il est possible, en nous en informant par mail à l'adresse vac10260@gmail.com de supprimer ces données du fichier.

Art. 14 : Résultats et classements

Diffusion des résultats après les courses.

Art. 15 : Accès à l'inscription

Toute inscription doit être faite par une personne majeure. Pour les mineurs, seule l'inscription faite par l'un des parents ou représentant légal est autorisée. Pour les mineurs licenciés, seule l'inscription faite par le club et/ou les parents est autorisée.

Art. 16 : Règles sanitaires liées à la covid 19

Application du protocole et des mesures sanitaires selon les directives gouvernementales en vigueur le jour de la course.

Art. 17 : Clauses

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses